

peut dire, aux femmes qui tentaient de fournir à leurs maris des aliments dont, croyaient-elles, ils avaient fort besoin.

Je crois donc que le ministre a la responsabilité de faire enquête à cet égard. Je suis tout à fait d'accord avec le ministre lorsqu'il dit qu'il a le droit de prendre ces décisions sans que le commissaire démissionne ou dise: "Faites ceci de telle façon, ou je démissionne." Je pense que le ministre n'a pris dans ce cas que la seule attitude qu'il pouvait prendre. Il s'agissait d'une tout autre affaire, je pense. Mais je crois qu'on a le devoir, à l'égard de la réputation de la Gendarmerie royale du Canada, de tirer au clair certaines de ces déclarations; et nous n'obtiendrons pas ces éclaircissements en demandant au surintendant dans cette province de dire au ministre quelle est la situation, ou en demandant à l'inspecteur de dire au surintendant quelle est la situation, afin que le surintendant puisse le dire à son tour au ministre. Une enquête s'impose.

Il y a lieu de modifier les dispositions que nous prenons avec la province afin que ne se reproduisent plus de tels incidents où notre police nationale est employée pour briser des grèves, pour faire du chahut et inciter à la violence. En fait, s'il y a eu très peu de violence, c'est que les gendarmes n'étaient pas assurés d'obtenir des renforts pour pouvoir faire de l'effet. Étant donné qu'ils n'ont pas obtenu ces renforts, il y a eu très peu d'agitation, car, d'après moi, les membres de la Gendarmerie ne sont pas si effrontés. Il n'est pas vrai que 66 d'entre eux avançaient en assommant tous ceux qui se trouvaient dans leur route, bousculant des femmes et faisant tout ce qu'on a prétendu dans cet article. C'est seulement en instituant une enquête que nous pourrions être sûrs, tous les Canadiens de même que moi, qu'il n'en est pas ainsi.

S'il s'agissait d'un cas isolé, monsieur le président; si je pouvais dire qu'il se limite à la province de Terre-Neuve, je n'aimerais pas trop la façon de cette province d'administrer la justice. Je diffère d'opinion avec l'honorable préopinant, suivant lequel le syndicat n'a été que décertifié et non interdit pour toujours, la compagnie en cause pouvant maintenant négocier avec un certain nombre de syndicats. La certification ne comportait pas cela. La certification disait qu'un certain nombre de négociateurs de la compagnie avaient décidé au scrutin qu'on leur conférerait cette compétence qui leur a été effectivement accordée. Cela ne veut pas dire que quatre ou cinq syndicats...

L'hon. M. Pickersgill: J'invoque le Règlement, monsieur le président. L'honorable député parle d'une question qui n'a absolument rien à voir aux crédits du ministre.

Comme je l'ai dit au début de mes observations, j'ai pris bien soin de m'abstenir, comme d'autres députés l'ont fait également, de toute observation qui ne visait pas la Gendarmerie. Je ne m'opposerais pas à ce que l'honorable député continue dans cette voie; cela appartient au ministre. Toutefois, si le comité veut un débat sur les lois de Terre-Neuve, nous aurons un débat sur les lois de Terre-Neuve, et j'espère que ceux qui veulent croiser le fer avec ceux qui s'adonnent à un débat absolument étranger au travail de la Chambre ou du Parlement, bénéficieront de la même latitude que ceux-ci. Cela n'intéresse que la compétence provinciale dans une province où la population, par son vote, peut trancher ce genre de choses.

M. le président: A l'ordre. Je dois avouer au comité que je n'écoutais pas très attentivement les observations de l'honorable député, de sorte que je ne saurais facilement formuler un jugement sur le point du Règlement. Cependant, je dois rappeler à l'honorable député qu'il doit, au cours du présent débat, comme au cours de tous autres débats d'ailleurs, se limiter strictement à la question à l'étude. En ce moment, nous discutons l'administration des services de police de la Gendarmerie royale du Canada. Tous les membres qui s'éloigneront des cadres du présent débat seront déclarés antiréglementaires et je les considérerai comme tels.

M. Peters: Monsieur le président, si j'ai soulevé cette affaire, c'est uniquement parce que le préopinant en a lui-même parlé. J'ai cru que ce qu'il disait était faux et j'ai cru devoir saisir l'occasion d'expliquer pourquoi. Si vous y voyez un inconvénient, je m'en tiendrai à votre décision.

La situation de la police à Terre-Neuve aurait pu être envisagée comme un cas isolé. J'ai beaucoup de respect pour la Gendarmerie royale du Canada, pour la simple raison que je suis de l'Ontario, où la Gendarmerie remplit des fonctions qui sont exclusivement de caractère national. Elle ne s'occupe pas de contraventions à la circulation, de grèves et autres choses du même genre. Cependant, je considère que la façon dont la Gendarmerie s'est comportée à Terre-Neuve est une insulte au corps national de police du Canada. Comme je le disais, ç'aurait pu être un cas isolé, sauf que, peu après, la même chose s'est produite en Ontario. J'aimerais donner lecture d'un court message d'un article, vu que ce genre de brutalité m'inquiète. J'ai toujours su que des gendarmes mal formés, mal instruits et mal payés ont tendance à croire aux méthodes de force et qu'ils ne se servent guère de leur jugement. Mais la Gendarmerie a été bien formée et a établi des précédents qui nous font croire à beaucoup